

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 239/6e L rendant exécutoire les délibérations nos 239/6e L et 240/6e L du 18 novembre 1965 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale en matière domaniale.

n° 239/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 novembre 1965

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1966

Date du numéro
1 janvier 1966

VISAS

Vule décret du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière à la Côte Française des Somalis

Vule décret du 29 juillet 1924, organisant le domaine privé à la Côte Française des Somalis, ensemble l'arrêté d'application du 8 décembre 1925

Vul'avis de la Commission de la propriété foncière en date du 10 juin 1965

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 26 octobre 1965

A adopté dans sa séance du 18 novembre 1965 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le plan d'extension du lotissement d'Arta. Cette extension est faite de part et d'autre de la route Arta-Djibouti et sur un kilomètre environ à partir du titre foncier n° 638. Art. 2. — Les lots du présent lotissement seront concédés de gré à gré conformément au décret du 25 juillet 1939 promulgué par arrêté n° 817 du 22 août 1939, et à raison de dix francs le mètre carré. Art. 3. — Est approuvé le cahier des charges annexe, concernant le présent lotissement. Chacun, en ce qui le concerne, est tenu de l'appliquer rigoureusement et sans aucune dérogation. Art. 4. — Le présent lotissement est uniquement résidentiel. Art. 5. — Les étrangers sont soumis à une autorisation préalable du Chef du Territoire.

Le Président de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, HASSAN MOHAMED MOYALE. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, OMAR KAMIL WARSAMA.